

- Nanchen Dorothee et Bertini Olivier Giuliano, Chemin de Balavaud 17, 1963 Vétroz, par Léonard Dalberto, arch. EPFL/SIA, Carvin 1, 1907 Saxon, pour l'agrandissement du couvert à voiture et sas d'entrée non chauffé + pose d'une fenêtre de toit, parcelle 12848, folio 17, Chemin de Balavaud 17, 1963 Vétroz, au lieu dit Balavaud, zone résidentielle 0,5 (DS II), coordonnées 2/586/499 / 1/118/343.

- Berset Eric, route du Petit-Bois 25, 1963 Vétroz, pour la construction d'un local mixte (vélos/bois de chauffage), parcelle 13748, folio 23, route du Petit-Bois 25, 1963 Vétroz, au lieu dit Les Prés Cornus, zone résidentielle 0,3 (DS II), coordonnées 2/586/867 / 1/118/450.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, à l'encontre de ces demandes, dûment motivées, devront être adressées, sous pli chargé (recommandé), à l'Administration communale dans un délai de trente jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 18 décembre 2020  
**L'Administration communale**



#### Commune de Vex

#### Prolongation de la zone réservée du secteur dit Fond Villa

Le Conseil municipal de Vex, dans sa séance ordinaire du 3 décembre 2020, a décidé de prolonger pour une durée de trois ans la zone réservée du secteur dit Fond Villa, lequel avait été initialement mis en zone réservée pour une

durée de deux ans. Le périmètre demeure inchangé et concerne les parcelles suivantes: n° 4749, 4745, 4746, 4747, 4748, 4653, 4654, 4655, 4656, 4672, 4673, 4674, 4678, 4679, 4681, 4682, 4684, 4689, 4690, 4691, 4694, 6159, 4670, 4675, 4677, 7136, 7137. La décision se fonde sur l'article 19 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire récemment révisée.

Durant cette période, à l'intérieur de cette zone réservée, rien ne doit être entrepris qui puisse compromettre les objectifs communaux d'aménagement du territoire, à savoir de mener à son terme la révision complète du plan de zones et du règlement communal des constructions et des zones et de mettre en œuvre la décision de l'assemblée primaire du 20 août 2020 concernant la planification du centre du village et visant à la création d'une place publique de qualité au cœur du village.

La présente décision entre en force dès sa publication au Bulletin officiel.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les remarques et oppositions éventuelles sur la nécessité de la zone réservée, sur sa durée et sur l'opportunité du but poursuivi seront adressées, par écrit, au Conseil communal, dans les trente jours qui suivent la présente publication.

Vex, le 18 décembre 2020  
**L'Administration communale**



#### Commune de Vionnaz

#### Sommaton

La police intercommunale du Haut-Lac somme M. Madeira Lobo Salvador, dernier domicile

connu à Nazare/Portugal, propriétaire de la voiture Opel Meriva, dépourvue d'immatriculation, abandonnée dans la fourrière de la police intercommunale du Haut-Lac, de venir la récupérer dans un délai de dix jours dès la présente publication.

Passé ce délai, le propriétaire du véhicule sera censé avoir fait abandon de son droit de propriété conformément à l'art. 729 du C.C.

Vionnaz, le 18 décembre 2020  
**L'Administration communale**



#### Enquête publique

La Municipalité de Vouvry soumet à l'enquête publique la demande suivante:

- Requérant(s): M. Frédéric Mivelaz – ch. de la Colombière 18 – 1896 Vouvry  
Objet: construction d'une piscine enterrée et pose d'une pompe à chaleur air/eau  
Situation: parcelle n° 3359 – fo 21 – Lieu dit Collonges – zone faible densité  
Coordonnées: 2°55'360 / 1°13'358  
Propriétaire(s): Mivelaz Cyrielle et Frédéric  
Auteur du projet: le requérant

Les plans peuvent être consultés, durant les heures d'ouverture, au bureau technique de la commune de Vouvry.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées par écrit à l'Administration communale pour le lundi 18 janvier 2021 au plus tard.

Vouvry, le 18 décembre 2020  
**L'Administration communale**



12'000 exemplaires distribués chaque semaine

**Vous désirez cibler les chefs d'entreprises et les décideurs de l'économie valaisanne?**

**Le Bulletin officiel est le support de communication idéal.**

- Nombreuses possibilités d'annonces en couleurs
- Emplacements publicitaires de choix en Une et en page 3
- Rabais importants sur certains formats

Renseignements:  
**impactmedias**  
Tél. 027 329 77 11  
valais@impactmedias.ch  
www.impactmedias.ch/bo

